



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 27 JANVIER 2021

**OBJET :**

**Délibération fixant le  
nombre de membres du  
Bureau syndical**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le quinze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :****Au titre de la Métropole du Grand Paris :***En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :*

M. LECLERC

M. OLLIER

\*\*\*

*En visioconférence :*

M. BEDU

M. BERRIOS

Mme MONTANDON

M. RAIFAUD

M. VAUGLIN

**Au titre du Conseil de Paris :***En visioconférence :*

M. ALPHAND

Mme BLAUDEL

M. LERT

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***En visioconférence :*

M. LARGHERO

M. COURTES

Mme FISCHER

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :*

M. MOLOSSI

\*\*\*

*En visioconférence :*

M. BEDREDDINE

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***En visioconférence :*

Mme DURAND

M. GUERIN

M. GUILLAUME

M. METAIRIE

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :***En visioconférence :*

M. ABEL

M. VIART

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	29
En exercice.....	29
Présents à la Séance .....	22
Représentés par mandat .....	5
Absents .....	2

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

*En visioconférence :*

*M. MARIN*

**Etaient absents excusés :**

*M. LORIAU*

*M. BLUTEAU*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Monsieur Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Monsieur Patrice LECLERC*

*Madame Colombe BROSSEL donne pouvoir à Madame Célia BLAUDEL*

*Monsieur Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Monsieur François VAUGLIN*

*Monsieur Bertrand KERN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI*

*Monsieur Philippe GOJJON donne pouvoir à Madame MONTANDON*

La majorité des membres étant présente,

Mme DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général Adjoint, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 27 janvier 2021**

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 2021-02/CS**

-----

**Délibération fixant le nombre de membres du Bureau syndical**

-----

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le 12 novembre 2020, le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs a approuvé la révision des statuts du syndicat.

L'article 8.1 de ces nouveaux statuts fixe à 31, le nombre de délégué.e.s du Comité syndical.

L'article 9.1 dispose que le nombre total des membres du Bureau syndical, Président inclus, est au maximum de 30% de l'effectif total du Comité syndical, arrondi à l'entier supérieur. Par ailleurs, le Bureau comprend au moins un représentant de chaque catégorie de personne publique membre.

Il est donc proposé de fixer le nombre de membres du Bureau syndical, au maximum de ce qu'il peut être, **à savoir 10 membres.**

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la délibération n° 2020-48/CS du 12 novembre 2020, relative à la révision des statuts du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU les articles 8.1 et 9.1 des statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs, relatifs à la composition du Comité syndical et du Bureau syndical ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**Article unique** : Le nombre des membres du Bureau syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs est fixé à 10.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis